

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DÉLIBÉRATION PORTANT ADHÉSION AU SERVICE D'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE  
PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES  
PYRENEES-ORIENTALES (CDG66)**

Séance du 8 juin 2026

Dûment convoqué le 2 juin 2026

En l'an 2026, le lundi 8 juin à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (29)** : J.-P. ASTRUCH, B. AUXACH, P. BATAILLE, D. BATLLO-BAUDRY, M. BLANC, M. BLANIC, P. BLANQUE, O. BRETON, P. CAMPS, P. ESCARO, J.-L. FOUIN, S. GAUMOND, P. GAUX, A. HUG, D. LABRE, C. LANDRIEU, J.-D. LAPORTE, J.-M. LATUTE, M. LEBECQ, A. LUNEAU, C. PETRIEUX, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, H. PUIGREDO, M. RIFF, P. RIU, A. TAHOCES, S. VAILLS.

**Suppléante (1)** : P. POUSSIN.

**Absents (1)** : G. PEYRE.

**Pouvoirs (5)** : M. BATLLO (à A. HUG), L. BISSIRIEIX (A. LUNEAU), M. GARCIA (à P. BATAILLE), R. LARROZE (à M. RIFF), C. VERDAGUER (à S. POLATO).

Secrétaire de séance : Michèle LEBECQ.

Acte n° : CCPC-2026159-06

### Rapport

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la fonction publique et notamment son article L. 452-40 ;

**VU** le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales (CDG66) n° 312\_DE 25112025 portant création d'une mission pour la réalisation d'enquêtes administratives au profit des communes et établissements publics affiliés au centre de gestion ;

**VU** le modèle de convention annexé à la présente délibération ;

**CONSIDERANT** que le Président peut, dans certaines situations, avoir besoin d'établir la matérialité de faits par le biais d'une enquête administrative afin d'être ensuite en mesure de donner à cette situation les suites appropriées ;

**CONSIDERANT** que le recours à un tiers extérieur permet de garantir l'impartialité de l'enquête administrative ;

**CONSIDERANT** que le CDG66 propose aux communes ou établissements publics qui lui sont affiliés la réalisation, au sein de leurs services, d'enquêtes administratives par du personnel formé à cet exercice et présentant des garanties d'impartialité ;

**CONSIDERANT** qu'afin de permettre à l'autorité territoriale de recourir à la mission enquête administrative si elle le juge nécessaire, il convient de l'habiliter à signer le modèle de convention annexé

**CONSIDERANT** que la signature de la convention n'impacte en rien la capacité de l'autorité territoriale de décider du recours ou non à la mission proposée par le CDG 66 ;

**CONSIDERANT** que le recours à cette mission est financé par le biais de la cotisation additionnelle et n'entraîne de ce fait aucun surcoût ;

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20260608-CCPC-2026159-06-DE  
Date de réception préfecture : 12/06/2026

## Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- **Article 1<sup>er</sup>** :  
D'adhérer à la mission d'enquête administrative proposée par le CDG66 en vue de pouvoir éventuellement externaliser la réalisation d'enquêtes administratives si une situation venait à exiger ce type d'acte.
- **Article 2** :  
D'approuver la convention d'adhésion annexée à la présente délibération et d'autoriser le Président à la signer.
- **Article 3** :  
D'autoriser le Président à effectuer et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l'unanimité) :

- **Article 1<sup>er</sup>** :  
D'adhérer à la mission d'enquête administrative proposée par le CDG66 en vue de pouvoir éventuellement externaliser la réalisation d'enquêtes administratives si une situation venait à exiger ce type d'acte.
- **Article 2** :  
D'approuver la convention d'adhésion annexée à la présente délibération et d'autoriser le Président à la signer.
- **Article 3** :  
D'autoriser le Président à effectuer et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le .....

Document exécutoire à compter du .....



Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20260608-CCPC-2026159-06-DE  
Date de réception préfecture : 12/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

